

Brèves de CHS-CT

Instance du 8 février 2021

99 agents testés positifs à la Covid-19 depuis le début de la crise sanitaire. La tendance des contaminations est à la baisse.

Pensez à bien **aérer** : quelques minutes par heure ou à minima 10 minutes toutes les 3 heures.

Dans les services, seuls les **masques de type 1 (UNS1)** doivent être employés. Les masques en tissu « fait maison » sont dorénavant proscrits. Pour mémoire, à compter du 30 novembre 2020, il a été distribué à tous les agents du département de 12 masques en tissus de type 1 utilisables 20 fois.

Variants au SARS-CoV-2 : V1 (anglais), V2 (sud-africain), V3 (brésilien). Isolement de 7 jours pour le V1 comme pour le Sars-CoV-2 et porté à 10 jours pour les V2 et V3 avec test PCR obligatoire à J+10. Ces deux derniers **variants** sont de **50% à 70% plus contagieux**.

Restauration : Pour la restauration collective, les consignes sanitaires sont renforcées depuis le 01/02/2021. La jauge maximale est d'une personne pour 8m² avec une distance de 2 mètres entre chaque convive.

Les agents peuvent manger à leur bureau en respectant les consignes de distanciation physique conjointement avec l'aération des locaux.

Télétravail : Pour vos représentants de Solidaires Finances, le télétravail doit faire l'objet d'un dialogue entre l'agent et sa hiérarchie. Il ne doit pas être imposé mais proposé aux agents sur la base du **volontariat**.

La DGFIP réfléchit aux modalités d'un éventuel **PCA** en cas de reconfinement.

Vos représentants de Solidaires Finances ont insisté pour que les télétravailleurs puissent, à leur demande, être dotés d'un clavier USB et d'un écran supplémentaire.

Jour de carence : Le décret n° 2021-15 relatif à la **suspension** du jour de carence est finalement paru au Journal officiel du 9 janvier 2021. La suspension du délai de carence pour les agents malades de la Covid-19 est en vigueur **jusqu'au 31 mars 2021 inclus**.

Fonds de solidarité : Le dispositif de traitement des demandes, à l'origine traitées par le pôle de gestion fiscale, a été étendu aux équipes du contrôle fiscal. En contrepartie, les objectifs du contrôle fiscal vont être revus. La direction va mettre en place un **centre de renseignement téléphonique spécifique FDS** pour répondre aux interrogations des usagers et décharger de cette tâche les SIE. Pour ce faire, elle a fait paraître le 3 février une annonce sur Le Bon Coin afin de recruter 7 Contractuels (en priorité des étudiants ou des retraités de notre administration... si cela ne suffit pas).

Après la suppression de 40 emplois dans notre département !!! Le zèle de notre direction à continuer la destruction de notre réseau de proximité avec le NRP !!!

Voici venu le temps du recrutement de contractuels par petite annonce en ligne...

Ce qui est d'autant plus absurde quand on sait que nos collègues de direction sont, dans le même temps, mobilisés afin de prendre des rendez-vous par téléphone dans une plateforme COVID dédiée.

NOUS LE MARTELONS À NOTRE DIRECTEUR, LA SOLUTION RÉSIDE DANS LE RECRUTEMENT SUFFISANT D'AGENTS AFIN QUE TOUTES ET TOUS NOUS PUISSIONS EFFECTUER NOS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC AU PLUS PROCHE DES USAGERS DANS LES MEILLEURES CONDITIONS.

